

Mission confiée au Secours Catholique - Caritas France par l'assemblée des évêques de France

L'identité du Secours Catholique - Caritas France, service d'Eglise

Créé en 1946 par l'Eglise Catholique¹, le Secours Catholique Caritas France (SCCF) est fondé sur l'Évangile du Christ et a pour mission de rayonner la charité chrétienne². Il est organiquement lié à la Conférence des évêques de France³ et à chacune des Églises diocésaines.

Acteur majeur de la diaconie, le SCCF, service d'Eglise⁴, témoigne de l'amour que le Christ porte à chaque personne et au monde. Il a vocation à signifier et exprimer sa présence et son action au cœur de ce monde⁵ en rejoignant les périphéries et en suscitant l'engagement fraternel.

La pédagogie du Secours Catholique, promue par les évêques de France

Le SCCF est prioritairement attentif aux plus pauvres et à la reconnaissance de leur dignité. Pour cela, il veille à recueillir et valoriser leur parole. Avec et à partir d'eux, il cherche à ce que les plus pauvres participent pleinement au présent et au devenir de la société et de l'Eglise. Il encourage leurs projets individuels et collectifs qui renforcent leur pouvoir d'agir et éclairent leur recherche de sens.

Il développe une pédagogie sans cesse renouvelée et accessible à tous pour vivre la rencontre, l'entraide et la joie de la fraternité avec les plus pauvres. Il appelle à vivre cet engagement adressé à tous. En favorisant la coopération de personnes issues de différentes cultures, religions et convictions, il contribue à construire un monde plus juste et œuvre pour la paix.

Missionné par l'Eglise et présent au cœur de la société, à l'écoute de la Parole de Dieu, il dénonce les causes structurelles de la pauvreté en France et dans le monde, à partir de la vie et de la parole des pauvres.

La charité sociale et politique⁶ guide la pédagogie du Secours Catholique.

L'invitation de l'assemblée des évêques faite au Secours Catholique

La Conférence des évêques encourage le Secours Catholique à poursuivre la mise en œuvre de la doctrine sociale de l'Eglise comme boussole de son action et de son organisation. Elle l'invite à continuer sa marche au cœur du mouvement de l'écologie intégrale que l'Eglise toute entière engage⁷. Elle incite le SCCF à renforcer son travail de recherche, particulièrement sur la pédagogie de la charité à partir des plus pauvres, pour faire entendre la clameur des pauvres et la clameur de la terre.

Souhaitant que les communautés chrétiennes⁸ soient toujours plus attentives aux plus pauvres, elle encourage le SCCF et les paroisses à agir en communion. Elle invite les acteurs du SCCF à témoigner, dans les divers lieux d'Eglise et dans le monde, de la puissance transformatrice et de la fécondité de la rencontre avec les plus pauvres⁹. Ainsi, elle se réjouit qu'un chemin catéchuménal puisse se vivre au SCCF. Elle convie le SCCF à agir en complémentarité avec les mouvements et services d'Eglise et en partenariat avec les acteurs de la société civile.

Elle appelle l'ensemble de son organisation à prendre soin de ses acteurs de proximité par une écoute attentive, le respect du principe de subsidiarité et la prise en compte de leur vie spirituelle, évangélique et ecclésiale.

Elle exhorte à cultiver mutuellement le lien organique entre délégations et évêques. La conférence renouvelle sa confiance dans le SCCF.

Lourdes, le 31 mars 2023

¹ Annexe 1 : Extrait des procès-verbaux de l'assemblée des cardinaux et archevêques de France.

² Annexe 2 : Statuts du SCCF

³ Annexe 3 : Protocole concernant les relations entre la Conférence Episcopale de France et le Secours Catholique

⁴ Annexe 4 : Extrait du Discours de clôture de Mgr Louis-Marie Billé lors de l'Assemblée plénière des évêques de France (10 novembre 1998)

⁵ Constitution pastorale *Gaudium et Spes* N°2

⁶ Encyclique *Fratelli Tutti* N°176-185.

⁷ Encyclique *Laudato Si*

⁸ Paroisses, mouvements et services, tiers-lieux, etc.

⁹ Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* N°198 et 200



SECRETARIAT DE L'ÉPISCOPAT

MONSEIGNEUR CHAPPOULIE

Fusion du Comité catholique de secours et du Secours catholique international.

Mgr Chappoulie rend compte à l'Assemblée des résultats de l'arbitrage entrepris par S. Ém. le Cardinal Liénart, S. Exc. Mgr Courbe et lui-même, au nom de l'Assemblée auprès du C. C. S. et du S. C. I. en vue d'arriver à leur fusion en un organisme unique.

Le principe en est maintenant acquis et le nouvel organisme prend le titre de « Secours catholique ». Il sera administré par un Conseil d'administration composé de douze membres au minimum et de vingt membres au maximum.

Les seize premiers membres du Conseil sont désignés respectivement par le C. C. S. et le S. C. I. dans la proportion suivante : neuf membres par le premier organisme, sept par le second.

M. François Charles-Roux, ambassadeur de France, assure la présidence du Secours catholique ; S. Exc. Mgr de Courrèges en est l'un des vice-présidents ; M. le chanoine Rodhain en est le secrétaire général. Il représente au sein du Conseil d'administration l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France qui le mandate à cet effet.

L'Assemblée se réjouit vivement de l'accord intervenu entre le Comité catholique de secours et le Secours catholique international, et prend acte de la naissance du Secours catholique. La Commission d'arbitrage restera en fonction jusqu'à l'élaboration des statuts définitifs du Secours catholique ; ces statuts seront présentés à l'Assemblée en octobre prochain.

La situation des catholiques romains en U. R. S. S.

Il y a actuellement dans les deux villes de Moscou et de Leningrad, deux grosses communautés de catholiques ro-

PROTOCOLE
concernant les relations
entre la Conférence Episcopale de France
et le Secours Catholique

L'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France, par délibération en date du 26 juin 1946, a entériné la création du Secours Catholique Français, né de la fusion du Comité Catholique de Secours (Aumônerie Générale des Prisonniers de Guerre transformée en institution caritative permanente) et du Secours Catholique International.

Elle a donné mandat au Chanoine Jean RODHAIN, initiateur de cette fusion, d'être en qualité de Secrétaire Général son représentant au sein du service d'Eglise ainsi créé.

Le Secours Catholique, sous la forme d'une Association déclarée de la loi de 1901, a été reconnu d'utilité publique par décret du 25 septembre 1962.



Par les circonstances de sa fondation et l'esprit qui l'a inspiré, le Secours Catholique correspond à la définition que le Concile Vatican II a donné des organismes témoins et agents de la Charité du Christ et de son Eglise:

« Tout apostolat trouve dans la charité son origine et sa force, mais certaines oeuvres sont, par nature, aptes à devenir une expression particulièrement parlante de cette charité: le Christ a voulu qu'elles soient le signe de sa mission messianique . »(A.L.8)



En tant que tel, et conformément à l'article 1er de ses statuts, le soin lui est dévolu d'assurer le rayonnement de la charité chrétienne dans les formes et l'esprit que rappelait le Cardinal MARTY à la célébration de son 30ème anniversaire:

« Vous êtes service de l'Eglise et c'est avec l'Eglise, notre Saint-Père le Pape, successeur de Pierre; c'est avec l'Eglise, les évêques, les prêtres et avec tous vos frères chrétiens que vous devez porter cette responsabilité. Elle ne vous appartient pas, elle appartient à l'Eglise. Vous devez être des serviteurs de l'Eglise ».

Le présent protocole, établi de concert entre la Conférence Episcopale de France et le Secours Catholique, est destiné à préciser les modalités de leur collaboration pour l'accomplissement de cette mission.

I - ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration du Secours Catholique est élu par le Conseil conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts. Il est agréé par le Conseil Permanent de l'Episcopat. Son mandat est de 3 ans renouvelable 2 fois.

(1) Dans un délai de trois mois avant l'élection par le Conseil d'Administration, la liste des candidats aux fonctions de Président du Secours Catholique sera soumise au Conseil Permanent de l'Episcopat qui notifiera par écrit son avis positif ou négatif sur chacun des candidats. Le Conseil d'Administration pourra alors procéder à l'élection du Président parmi les candidats agréés par le Conseil Permanent.

II - NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire Général du Secours Catholique est nommé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement Intérieur. Il est agréé par le Conseil Permanent de l'Episcopat. Son mandat est de 3 ans renouvelable 2 fois.

(1) Dans un délai de trois mois avant l'élection par le Conseil d'Administration, la liste des candidats aux fonctions de Secrétaire Général du Secours Catholique sera soumise au Conseil Permanent de l'Episcopat qui notifiera par écrit son avis positif ou négatif sur chacun des candidats. Le Conseil d'Administration pourra alors procéder à l'élection du Secrétaire Général parmi les candidats agréés par le Conseil Permanent.

III - NOMINATION DE L'AUMONIER GENERAL

En consultation avec le Président du Secours Catholique, le Conseil Permanent de l'Episcopat nomme un Aumônier Général.

Le statut de l'Aumônier Général est celui des aumôniers de mouvement nommés par le Conseil Permanent. La durée de son mandat est de 3 ans renouvelable 1 fois.

Son traitement est équivalent à celui des prêtres du diocèse de Paris.

IV - PROCEDURE DE CONCERTATION

- 1 - Une réunion de travail a lieu deux fois par an en groupant:
 - L'Evêque, Président de la Commission Sociale de la Conférence Episcopale de France, l'Evêque chargé par elle de la liaison avec le Secours Catholique et le Secrétaire Général de l'Episcopat, d'une part,
 - le Président du Conseil d'Administration, le Secrétaire Général et l'Aumônier Général du Secours Catholique, d'autre part.

(1) Modifications proposées par l'Episcopat lors de la rencontre « protocolaire » du 17 février 1987 et agréées par le Secours Catholique.

2 - Cette réunion a notamment pour objet:

- a) d'informer la Conférence Episcopale de France des activités du Secours Catholique sur le plan national et international, des nouvelles orientations éventuelles de son action caritative, des modes de sa coopération avec d'autres services d'Eglise et organismes caritatifs divers;

(2) « plus particulièrement de se concerter, comme par le passé, en vue de la recherche des candidats aux postes de Président, de Secrétaire Général et d'Aumônier Général du Secours Catholique avec mission pour le Président de la Commission Sociale de l'Episcopat d'en informer le Conseil Permanent. »

- b) d'évoquer, le cas échéant, tous problèmes de relations entre les autorités diocésaines et les délégations du Secours Catholique;
- c) de rechercher, de façon permanente, les formes les plus adaptées de la collaboration du Secours Catholique à l'action pastorale de l'Eglise en France.

3 - Le Secrétaire Général de l'Episcopat et le Secrétaire Général du Secours Catholique se communiquent mutuellement, deux semaines avant la date prévue pour chaque réunion, la liste des questions qu'ils souhaitent voir abordées au cours de ladite réunion et s'il en est besoin, les dossiers afférents à cette étude.

4 - A celle de ces réunions qui suit l'Assemblée Générale ayant à connaître des comptes du Secours Catholique, rapport est fait sur ces comptes à l'intention du Conseil Permanent de l'Episcopat.

V - AUMONERIES SPECIALISEES

1 - En considération du caractère spécifique de pauvreté matérielle et/ou morale des groupes sociaux pris en charge par certaines aumôneries, le Secours Catholique apporte un soutien aux aumôneries nationales des prisons, des hôpitaux, des jeunes en difficulté et à la pastorale de la santé.

2 - La désignation des titulaires de ces aumôneries appartient en propre au Conseil Permanent de l'Episcopat.

3 - En contrepartie, lesdits aumôniers assureront un rôle de conseiller pour une partie de leur temps, à la demande des responsables des services du Secours Catholique s'occupant des prisonniers, des malades et des jeunes.

4 - Les conditions de soutien financier de ces aumôneries, qui ont fait l'objet d'une convention entre la Conférence des Evêques de France et le Secours Catholique signée le 7 juillet 1997, peuvent être revues sur proposition de l'une ou l'autre des parties et sur accord de ces dernières. Ces modifications ne pourront cependant entrer en vigueur que sous réserve de respecter un préavis d'un an.

(2) Modification faite par le Secours Catholique le 8 octobre 1984 et agréée par l'Episcopat.

dr

VI - REVISION DE L'ACCORD

Ce protocole est établi sans limitation de durée.

Le présent protocole pourra être révisé à la demande de l'une ou l'autre des parties, effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve de respecter un préavis de trois mois à compter de la réception de la lettre recommandée, à l'exception du paragraphe V ci-dessus mentionné, dont la révision est soumise au respect d'un préavis d'un an.

Fait à Paris,
le 21 mai 1979

modifié le 9 avril 1987 et le 7 juillet 1997



Mgr Albert ROUET
Président de la Commission Sociale
des Evêques de France



Mr Michel BENOIST
Président du
Secours Catholique

Extrait du Discours de clôture de Mgr Louis-Marie Billé lors de l'Assemblée plénière des évêques de France (10 novembre 1998)

Secours Catholique

Nous avons parlé du Secours Catholique. Nous avons écouté son Président, Monsieur Joël Thoraval, nous redire les objectifs et les priorités de ce vaste service de la charité. Pour mieux comprendre les difficultés qu'il a pu connaître, nous avons relu son histoire. Nous avons retrouvé dans cette histoire déjà longue les signes d'un ancrage dans l'Eglise de France, dont la conscience n'a cessé de grandir.

Le Secours Catholique n'est évidemment pas le seul organisme caritatif auquel nous soyons attachés. Il n'est pas le seul à faire partie du conseil de la solidarité. Si nous avons parlé de lui, c'est simplement parce que ses évolutions institutionnelles et ses priorités d'action appelaient un dialogue entre lui et nous. Son appartenance ecclésiale, qui apparaît avec clarté à l'échelon de chaque délégation et de chaque diocèse, nous voulons la réaffirmer au plan de la Conférence épiscopale tout entière.

Nous disions, dans la Lettre aux Catholiques de France: "Pour donner corps et visibilité sociale aux réalités qu'elle annonce, l'Eglise, aujourd'hui comme hier, se dote d'organismes et d'institutions qui prennent place dans l'ensemble de la société." (Page 89) Le Secours Catholique est de ceux-là. La manière la plus simple de le qualifier au plan ecclésial est de dire qu'il est un service d'Eglise, selon l'expression qu'employait déjà en 1979 notre Conférence épiscopale. Cela veut dire qu'il porte une part de la mission de l'Eglise. Cela veut dire que cette mission, il la reçoit. Il la reçoit de l'Eglise entière, par ceux qui ont eux-mêmes reçu le ministère apostolique. Cette mission n'est pas simplement le produit des débats internes, si importants que puissent être ces derniers. S'il existe un Secours Catholique, c'est pour que, dans l'Eglise, le Christ Ressuscité continue à être le Bon Samaritain de l'humanité d'aujourd'hui, c'est pour que l'option préférentielle pour les pauvres ne soit pas un vain mot.

Nous n'ignorons évidemment pas que le Secours Catholique a un statut dans la société française, celui d'une association reconnue d'utilité publique. Ses normes de fonctionnement comme ses jeux institutionnels ne sauraient, en quoi que ce soit, enfreindre la législation qui régit de telles associations. Mais, sans renoncer au respect rigoureux des lois françaises, à l'intérieur même des jeux institutionnels dont je parlais, l'ensemble des acteurs du Secours Catholique, non seulement tiennent à ne pas contredire pas la logique de la qualification ecclésiale de l'institution, mais vont puiser, pour agir, aux sources de l'Evangile et de la tradition ecclésiale, et acceptent de servir dans la communion de l'Eglise, peuple des disciples de Celui qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir.

M'appuyant sur ces données fondamentales, je voudrais, au nom des évêques de France, redire deux choses à tous les acteurs du Secours Catholique. D'abord notre très grande confiance. Si le Secours Catholique a connu des difficultés, nous pensons que les passages les plus rudes sont derrière vous et que vous aurez les moyens et la patiente audace de faire face aux questions de l'avenir. Par ailleurs, les axes qui ont été définis à l'occasion du cinquantenaire doivent continuer à orienter votre action et votre recherche. Ces axes ne sauraient relever d'une construction idéologique. Ils sont l'expression d'une relation aux pauvres, relation appelée à la fois par une compréhension renouvelée de ce qu'est la pauvreté et de ce que sont les pauvres, et par une reconnaissance vraiment évangélique de leur dignité.

Renforcement Diaconia 2013

"Avec et à partir" a été renforcé par l'expérience de Diaconia 2013 et le cheminement préparatoire de 2011-2013.

Ces années auraient été assez décisives. Il est donc bon que l'on puisse revenir régulièrement à cette expérience qui a transformé pour partie la dynamique ecclésiale (pas seulement au Secours Catholique mais plus globalement en France).

Laure Blanchon, membre de la Faculté de Théologie, membre du département Théologie pratique et pastorale et enseignante au Centre de Sèvres



Une joyeuse épiphanie sur le chemin de « l'Église des pauvres »

« *L'Église est et veut être l'Église de tous et particulièrement l'Église des pauvres* »¹ avait proclamé le Pape Jean XXIII en ouvrant le Concile Vatican II, l'inscrivant ainsi dans l'histoire prophétique de l'Église. Mgr Jean Rodhain, fondateur du Secours Catholique, avait relevé cet appel dans un éditorial de Messages : « *Le Christ a choisi douze pauvres. Ça, ce fut l'Église du début. Elle fut vivante. Elle est redevenue vivante au cours de l'histoire chaque fois qu'elle est redevenue véritablement l'Église des Pauvres* »². Le Père Joseph Wresinsky, fondateur du mouvement ATD Quart-Monde, a rédigé plusieurs livres³ pour dire son grand désir d'une Église des pauvres. « *Évangéliser les plus démunis, disait-il, [...] c'est leur rendre leur place au cœur de l'évangile, là où Jésus-Christ a placé Lazare, la Samaritaine et les bergers de Bethléem [...] Les plus pauvres sont les témoins privilégiés d'une intimité toute particulière avec le Christ. L'Église doit les écouter et se laisser transformer par eux* ».

Moins de six mois après son élection, le Pape François renouvelait cet appel prophétique : « *Je désire une Église pauvre pour les pauvres. [...] La nouvelle évangélisation est une invitation à [...] les mettre au centre du cheminement de l'Église. Nous sommes appelés à découvrir le Christ en eux, à prêter notre voix à leurs causes, mais aussi à être leurs amis, à les écouter, à les comprendre et à accueillir la mystérieuse sagesse que Dieu veut nous communiquer à travers eux* ».⁴

C'est le renversement à vivre dans l'Église et dans la société.

La joie du partage fraternel et spirituel avec les plus fragiles

Lors du rassemblement « *Diaconia, servons la fraternité !* », qui a réuni 12000 personnes à Lourdes en 2013, près de 4000 personnes vivant des situations de précarité ont pu s'exprimer sur l'Église qu'ils aiment et qu'ils espèrent !

Si l'on devait chercher un point de départ à cette démarche, celui-ci se situerait probablement à Lourdes, le 10 août 2005, avec la naissance du Réseau Saint Laurent. A l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, la Cité Saint Pierre avait invité tous les groupes de personnes en précarité ayant l'habitude de venir à Lourdes avec le soutien du Secours Catholique ou de petites communautés issues de la pensée du Père Joseph Wresinski (Diaconie du Var, Sappel, Sœurs de la Bonne Nouvelle Quart Monde, Pierre d'Angle, etc.). De la joie de cette rencontre est né le Réseau Saint Laurent qui met aujourd'hui en lien en France plus d'une centaine de petites communautés qui partagent en Église un chemin de fraternité et de foi avec les plus pauvres.

Diaconia est né d'un profond désir de faire vivre au plus grand nombre cette joie du partage fraternel et spirituel avec les plus fragiles.

¹ Pape Jean XXIII, *Ecclesia Christi lumen gentium*, Message de Jean XXIII au monde entier, 11 septembre 1962, La Documentation Catholique, 1962

² Jean RODHAIN, *L'Église est-elle encore l'Église des pauvres ?*, Messages du Secours Catholique, n° 127, février 1963

³ Joseph WRESINSKI, *Les pauvres sont l'Église* (Édition Centurion, 1983 ; *Heureux vous les pauvres* (Éditions Cana, 1984) ; *Les pauvres, rencontre du vrai Dieu* (Éditions Cerf, 1986)

⁴ Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* (n°98)

« Diaconia, ça peut être le début d'autre chose... »

Pour contribuer à la préparation de cette démarche, le réseau Saint Laurent avait créé dès 2010 un groupe « *Place et parole des pauvres* »⁵ afin que ceux-ci puissent exprimer ce qu'ils en attendaient. Ce groupe a produit de nombreux textes très inspirants⁶. « *La Fraternité*, disaient-ils, *ce n'est pas voir seulement les personnes en difficulté comme des gens qui manquent et qui ont besoin d'être aidés, mais aussi comme des personnes qui ont des richesses à partager* ». Le cœur de l'échange ne se situait pas au niveau d'une demande de solidarité accrue, mais d'une vraie place à prendre au sein de l'Eglise et la société : « *L'Eglise a besoin de chacun d'entre nous sinon elle ne peut pas se construire. On manque à l'Eglise Corps du Christ ! On manque au Christ !* ».

« *Diaconia, ça peut être le début d'autre chose : réveiller l'Eglise à une autre dimension, c'est-à-dire suivre le Christ dans sa manière à lui d'être avec les plus pauvres* »⁷. Jésus, en s'adressant en priorité aux plus fragiles, en vivant au milieu d'eux, en les traitant comme ses amis, en les aidant à retrouver une place dans la communauté humaine, en leur disant qu'ils sont aimés de Dieu, leur fait vivre une expérience de libération et en fait ses premiers messagers.

Partager la Parole de Dieu avec les plus pauvres

Le Secours Catholique et les membres du réseau Saint Laurent ont développé depuis une vingtaine d'année des pédagogies afin de promouvoir des temps de partage de la Parole de Dieu avec les plus pauvres. Ces temps de partage ont été vécus lors du rassemblement Diaconia par plus d'un millier de petites « fraternités » composées de 6 ou 7 participants. Les plus pauvres n'analysent pas le texte, ils plongent littéralement leur vie dans l'Evangile... « *Ce récit, c'est mon histoire !* » disait un jeune migrant.

Cette expérience a donné lieu à plusieurs publications⁸ pour aider les communautés chrétiennes à développer ces temps de partage de la Parole de Dieu.

Proposer des espaces de formation avec et à partir des plus pauvres

Depuis Diaconia, de très nombreuses diaconies se sont mises en place dans les diocèses. Au-delà de susciter la solidarité, leur tâche est de mettre les plus pauvres au cœur de la vie de l'Eglise. Beaucoup ne savent pas toujours comment s'y prendre. Un site internet « *Servons la Fraternité* »⁹ a été créé par la Fondation Jean Rodhain pour partager l'inventivité qui se déploie sur le terrain des diaconies. En 2017, le Conseil National de la Solidarité et de la Diaconie a invité les acteurs des diaconies à participer à une « *1^{ère} Université Joyeuse de la Solidarité et de la Diaconie* », vécue comme un temps de ressourcement, de partage d'expériences et de co-formation avec des personnes en précarité membres du réseau Saint Laurent. Les outils de cette 1^{ère} Université se retrouvent sur ce site internet avec de nombreux dossiers thématiques, réflexions et expériences partagées autour des Diaconies¹⁰ et du Réseau St Laurent¹¹.

Une 2^{ème} édition de cette Université, vécue au niveau provincial ou national, permettrait de soutenir les nouveaux acteurs qui se mettent en route sur ce chemin.

⁵ Animé par Jean-Claude Caillaux, permanent ATD Quart-Monde, et le diacre Daniel Maciel (Madgala)

⁶ Toutes les prises de parole sont publiées dans l'ouvrage : Groupe Place et parole des pauvres, J.-C. Caillaux, B. Housset, L. Blanchon, *Eglise : quand les pauvres prennent la parole*, Paris, Ed. Franciscaines, 2014.

⁷ *Ibid.*

⁸ Claude COSNARD et Gwenolla RIMBAUT, *La joie de l'Evangile est pour tous ! Expérimenter le partage de la Parole avec les plus pauvres*, Paris, Editions franciscaines, 2015.

Dominique FONTAINE, *L'Evangile entre toutes les mains*, Ivry-sur-Seine, Editions de l'Atelier, 2016

⁹ www.servonslafaternite.net

¹⁰ www.servonslafaternite.net/dioceses

¹¹ www.servonslafaternite.net/mots-cles/reseau-saint-laurent

Mener une recherche théologique avec et à partir des plus pauvres

Mgr Jean Rodhain avait mis en avant l'urgence d'une recherche théologique sur la vertu de Charité, en parallèle de l'action. Depuis l'année 2008, le réseau Saint Laurent organise chaque année, avec le soutien de théologiens¹² et de la Fondation Jean Rodhain¹³, plusieurs sessions de théologie pratique rassemblant des personnes ayant l'expérience de la précarité, des acteurs de la diaconie et des théologiens. Ces derniers sont en train de mettre progressivement en œuvre l'une des intuitions fortes du Père Joseph Wresinski qui invitait à repenser la théologie chrétienne à partir des plus pauvres : « *Moins le cri est élaboré, plus la parole est dépouillée et plus elle est vérité, plus elle est richesse pour tous les hommes. Plus le message est élémentaire, plus il est chargé d'expérience, de vie et plus il est indispensable à l'Eglise. Celle-ci ne peut bâtir ni sa théologie, ni sa spiritualité, ni sa liturgie sans ce message-là* ». ¹⁴

Le Centre Sèvres trace aujourd'hui ce sillon théologique essentiel pour la construction de l'Eglise.¹⁵

« L'Eglise, c'est le lieu où Jésus appelle les pauvres »¹⁶

Au cours des dernières années, les évêques, au niveau national et diocésain, ont fait appel aux petits groupes du Réseau Saint Laurent pour entendre leur parole sur différents enjeux de l'Eglise et de la société. Lors de la dernière Assemblée Plénière des Evêques de France à Lourdes en novembre 2021, plusieurs de ces groupes sont venus partager leur expérience sur « *la clameur des pauvres et la clameur de la terre* » (Laudato si'). Voici les mots de remerciements de Mgr Moulins Beaufort : « *Votre présence à Lourdes nous a fait du bien à nous autres, évêques. Nous étions arrivés, meurtris par la réalité mise sous nos yeux par le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise [...]. Nous avons été réconfortés de constater votre joie de nous rencontrer, de découvrir ce que vous viviez autour de l'écoute de la Parole de Dieu, de la prière, de l'entraide mutuelle. Nous avons été émerveillés par votre capacité à vivre dans des conditions difficiles, sans abdiquer votre dignité. Ces journées nous ont replongés dans le dynamisme de Diaconia 2013, sous un mode renouvelé. Pour beaucoup d'entre nous, nous rentrons de Lourdes avec le désir de vous rencontrer davantage, d'apprendre à écouter avec vous la Parole de Dieu, de recueillir aussi la sagesse que vous portez.* »

Continuons à marcher ensemble, joyeux et toujours plus nombreux, sur ce chemin de l'Eglise des pauvres.

Bernard Thibaud

Directeur de la Maison d'Abraham (Jérusalem)

Ancien Secrétaire Général du Secours Catholique – Caritas France (2010-2019)

¹² Etienne Grieu (Centre Sèvres), Jean-Claude Caillaux, Alain Thomasset, Gwennola Rimbaut, Laure Blanchon, Frédéric-Marie Le Méhauté, Luc Pichon, François Odinet, Jean-Yves Baziou, Dominique Fontaine

¹³ www.fondationjeanrodhain.org

¹⁴ Joseph WRESINSKI, *Les pauvres sont l'Eglise* (Édition Centurion, 1983)

¹⁵ <https://centresevres.com/content/uploads/2021/04/prsentation-du-sminaire-de-recherche-partir-de-la-parole-des-pauvres-fvrier-2021.pdf>

¹⁶ Extrait d'un texte du réseau Saint Laurent à l'attention des évêques de France (2019)